

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Est

Titre du mandat

Pour un aménagement des horaires des cloches du Temple de La Coudre

Mandant-e-s

J. & M.-A. Biard, B.-O. & M.-E. Demory, S. & M. Gamard, H. Juillerat, U. Ristagno

Commentaires

Date et lieu

La Coudre, 19 février 2024

Résumé du mandat, explications

Plusieurs habitants du quartier de La Coudre, signataires du présent mandat, s'estiment perturbés par les sonneries nocturnes du Temple de La Coudre. Ces sonneries, qui interviennent à intervalles réguliers, constituent une nuisance sonore importante pour un grand nombre de riverains, perturbant la quiétude de leur sommeil nocturne.

Une étude publiée par des chercheurs de l'EPFZ montre l'effet négatif des sonneries horaires nocturnes dans le sommeil des riverains :

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969711010205>

Cercle Bruit Suisse présente un résumé détaillé de la situation des nuisances sonores des cloches et des possibles mesures d'atténuation :

<http://www.laerm.ch/fr/gestion-du-bruit/sources-de-bruit/cloches-dglises/kirchenglocken.html>

Le site du TCS présente le cadre légal de la requête formulée dans ce mandat citoyen :

<https://www.lex4you.ch/fr/themes-du-mois/les-cloches-de-l-eglise-m-empechent-de-dormir-puis-je-faire-quelque-chose>

A l'instar de la situation du Temple de St-Blaise, nous soumettons donc à l'assemblée une proposition visant à restreindre les heures de fonctionnement des cloches. Cette restriction pourrait par exemple commencer à 20h00 et se terminer à 7h00. Cette mesure permettrait de préserver la tranquillité nocturne des habitants du quartier tout en respectant le caractère symbolique et historique des cloches.

Annexe(s) éventuelle(s)

--